COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 22 FEVRIER 2018 à 19 H 00

Le 22 Février 2018 à 19 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 14 Février 2018.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI – Mme Michelle BOUSCAVERT – Mme Huguette GUERLING – M. Jean-Claude FERANDON – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN – M. Pierre MONTEIL – M. Denis KAPALA – Mme Caroline LARRAYOZ - M Clément JAY - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME – Mme Maryse PERRONIN

<u>Etaient absents – excusés</u>:

Mme Sophie JOUVE (procuration donnée à M. MONTEIL)

M. Michel RENAUD (procuration donnée à M. KAPALA)

M. Christian JOUHET

Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme SIKORA)

Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à Mme LARRAYOZ)

Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à Mme POMPILI)

Mme Elodie PETREMENT (procuration donnée à M. ROBERT)

M Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. JEROME)

soit 19 présents, 7 absents ayant donné pouvoir, 1 absent

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Madame Huguette GUERLING est nommée secrétaire de séance, l'ordre du jour est alors abordé à savoir le débat d'orientation budgétaire.

Madame Marie-Thérèse SIKORA présente et commente les tableaux des ratios, le tableau général ayant été adressé avec la convocation, les autres sont projetés au fur et à mesure avec le vidéoprojecteur :

Ont été présentés en séance:

- 1/ Analyse de la situation financière de la Commune :
 - Principaux ratios
 - Évolution des postes budgétaires épargne disponible
 - État des emplois (charges de personnel, effectifs)
- 2/ Fiscalité
- 3/ État de la dette et liste des emprunts

Après avoir souligné le travail exemplaire de Fabienne MONJOTIN du service comptable, **Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente ces ratios**.

Tout d'abord le tableau relatif à la **capacité d'épargne** : l'épargne de gestion correspondant aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement (1 269 843€), l'épargne de gestion par habitant (341€), l'épargne brute après déduction des intérêts de la dette (1 143 491€).

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont de 1 372 €/habitant, dont 916 €/hab de contributions locales, tandis que la DGF continue de diminuer, elle s'établit à moins de 100 €/hab

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont de 1 030 €/habitant, dont 54% liées aux dépenses de personnel, ce qu'illustre le tableau des effectifs (titulaires, contractuels, contrats aidés, apprentis) soit 68 personnes au 31 décembre 2017. A noter que les contrats aidés seront terminés d'ici juin prochain.

Le **niveau d'équipement** est élevé, avec près de 900 euros/habitant, en raison de la réalisation d'AMI 2020 après les études réalisées en 2015 et 2016. Pour cela le taux d'épargne brute est de 34%.

Les **intérêts de la dette** sont de seulement 3.29% des dépenses réelles de fonctionnement et n'augmenteront pas grâce à l'emprunt de 1 400 000 euros à taux zéro réalisé auprès de la caisse des dépôts.

Le **tableau des emprunts** indique que 3 d'entre eux vont se terminer en 2018 (dernière annuité) puis encore deux autres en 2019.

L'**encours de la dette** est de 1053€/hab, soit 76% des recettes réelles de fonctionnement et 3,42 années par rapport à l'épargne brute.

Après cette présentation des principaux ratios, <u>Marie-Thérèse SIKORA, Maire, donne les orientations 2018</u>:

« Nous venons d'étudier les principaux ratios, les postes budgétaires, l'épargne disponible, l'état des emplois, la fiscalité et l'état de la dette, qui mesurent l'efficacité générale, d'où en découle la bonne gestion. L'encours de la dette est raisonnable, et cette année, comme vous avez pu le constater, nous avons emprunté 1 400 000 € à Taux 0, sur 20 ans, à la Caisse des dépôts.

Vous avez pu remarquer une imposition communale inférieure aux taux moyen nationaux et une charge en matière de personnel en hausse due à l'augmentation du taux de retraite, la participation de la Commune à la mutuelle et l'organisation de 4 tours d'élections.

En ce qui concerne les agents territoriaux, cette année, nous allons appliquer une hausse de 1,7% de la CSG compensée par une indemnité différentielle mais qui, malheureusement, génère un surcout de 6 000 € à la Commune. Les avancements d'échelon représenteront cette année

une charge supplémentaire de plus de 13 000€. Ce qui se traduit par une augmentation de la masse salariale de 19 000€

Très forte instabilité des recettes attendue, du fait des changements de règle : Taxe Habitation en moins : près de 400 000 € et de toute façon dans les 3 ans nous ne pouvons pas imaginer ce que seront les ressources des collectivités telles que la nôtre (et en général).

Mise en place d'un service d'instruction des droits des sols par l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) : Coût adhésion = 0.20€/habitant de cotisation et 200 € / permis déposé.

Je vous rappelle les orientations budgétaires pour les prochaines années à venir :

- O Poursuivre la maîtrise de notre endettement.
- O Maintenir notre politique d'absence d'augmentation des impôts communaux. mais tout cela implique de veiller d'une manière permanente aux dépenses de fonctionnement.

Nous assurons un **vrai service public**, le plus proche des attentes des éloysiens en offrant des services à la petite enfance, à nos aînés en passant par la jeunesse et aux enfants, avec des infrastructures de qualité, dont la Communauté de Communes ne tient pas compte. »

Au sujet du service jeunesse :

Alain ROBERT précise que l'agent multimédia de la communauté de communes ne doit pas faire doublon avec le service jeunesse existant au niveau de la ville de Saint-Eloy.

Denis KAPALA conforte cette idée en précisant qu'un service de navette intercommunal serait judicieux et viendrait renforcer la centralité et l'attractivité de la ville-centre Saint-Eloy à l'échelle du territoire. Mais cela n'est pas en place à ce jour (la navette est à échelle communale). A ce jour la nouvelle communauté fait de belles plaquettes, mais ne tient pas assez compte de l'existant communal tel que le service jeunesse. Et cela ne couterait surement pas plus cher que de créer de nouveaux emplois de chargés de mission intercommunaux.

Bernard GRAND précise que l'intercommunalité n'est pas le sujet à l'ordre du jour

Alain ROBERT clos en précisant qu'il faut maintenir le cap du non chevauchement des actions communales et intercommunales.

Marie-Thérèse SIKORA confirme qu'il faut défendre ce qui existe et donne satisfaction au niveau communal.

Marie-Thérèse SIKORA reprend le DOB:

« Nous recevons régulièrement les services de la CAF, la CARSAT, la CPAM, FNATH, le service juridique et les centres de formations : AFORMAC, MOBILE EMLOI, ADREC AUVERGNE qui interviennent à SAINT ELOY ainsi que l'accueil des alternants du Corum Saint Jean sous l'égide de notre C.C.A.S. pour le secteur Cadre de Vie, et avons mis en place depuis Janvier 2018, la venue d'une conciliateur de la République tous les 1^{er} mardis du mois à 10H00.

Nous veillons également à l'embellissement de notre ville dans le **respect de la préservation de l'environnement** et d'une solidarité renforcée puisque nous avons signé la Charte ZERO PHYTO FREDON.

Comme vous le constaterez lors de la présentation du Compte Administratif 2017 lors d'une prochaine séance **les restes à réaliser existent** puisque nous avons programmé SAINT ELOY 2020 depuis 2015 avec une vision de perspectives sur 5 ans.

Ont été réalisés au cours de l'année 2017 :

- Parking école La Roche
- 1^{er} tranche des travaux à l'école La Roche (menuiseries, isolation, Ascenseur, Cour...)
- Création d'un self-service
- Réfection des toilettes et changement de tout le système de chauffage à l'école La Source
- Changement de la chaudière au Bout'Chous
- Révision du PLU
- Programme annuel de reconstruction de l'éclairage public
- Changement des derniers luminaires boules pour être remplacés par un éclairage beaucoup moins énergivore et réduire la pollution lumineuse
- Installation de l'éclairage sur le rond-point de la Boule
- Entretien et engazonnement du stade
- Création d'un espace de rangement des équipements sportifs
- Entretien courant de la piscine
- Changement de la régulation de la piscine
- Changement des dômes et des luminaires sur le toit de la piscine
- Installation d'une rampe à l'église du Vieux Bourg
- Programme de voirie 2017
- Assainissement du quartier de la Vernade Les Sagnes
- Mise en place de la vidéo protection
- Aménagement de la Place Charles de Gaulle

Comme tout le monde a pu le constater, **SAINT ELOY est actuellement en chantier**. La requalification des espaces publics constitue l'élément central du programme de revitalisation et mobilise près de 4 millions d'€.

Notre objectif est de **renforcer l'attractivité et l'animation du cœur de ville** avec de nouveaux cheminements piétonniers, la réorganisation de la halle couverte du marché, des trois places et du stationnement et en prenant en compte les normes d'hygiènes et de sécurité. Les travaux de la Place Michel Duval devraient être terminés fin du 1^{er} trimestre 2018. Nous voulons moderniser et revaloriser en profondeur l'image de la ville.

A noter que le démarrage des travaux du marché couvert se fera fin septembre-début octobre.

Nous vous proposons de nous engager sur de nouvelles perspectives, au cours de l'année 2018, dont certaines sont lancées :

- Fin des travaux par AUVERGNE HABITAT de 15 logements sur le tènement de l'ancienne mairie et des anciennes écoles.
- 2^E tranche des travaux à l'Ecole la Roche
- Dans le cadre de la revitalisation de St-Eloy :
 - Projet d'une Maison de Service Au Public.
 - Maison de l'Entreprise à la Vernade par la Communauté de Communes dont nous sommes à l'origine du projet.

- Réfection du marché couvert
- Les travaux de l'aménagement de la RD2144 jusqu'au pont de chemin de fer
- Assainissement du quartier des Nigonnes
- Etude de l'extension du lotissement du Lac
- Etude dernière tranche rue des Rinchauds
- Etude assainissement eaux pluviales et eaux usées rue des Forges.
- Programme voirie annuel
- Prévoir des économies d'énergie :
 - Diminution des températures dans certains locaux publics.
 - Maintien de la température de la piscine à 27°/28°.
 - Réaménagement de l'Ecole la Roche.
- Contrat de mutualisation de gaz et d'électricité depuis 2015 maintenu

A noter que tout aménagement prévu dans SAINT ELOY 2020 respectera les normes d'éco conditionnalités.

Notre budget n'est pas encore établi compte-tenu que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dotations. Il faut se rappeler :

- Qu'en 2012, nous avons eu 1 110 572 € de dotation globale de fonctionnement

En 2013
En 2014
En 2015
En 2015
En 2016
En 2016
En 2017
To 841 € (soit 359 731 € de moins).
687 593 € (soit 63 248 € de moins).
567 515 € (soit 120 078 € de moins).
453 508 € (soit 114 009 € de moins).
371 983 € (soit 81 525 € de moins).

soit un cumul de 2 896 786 € en moins à fin 2017.

A la commission des finances, qui aura lieu le 26 mars, nous allons examiner, dans la mesure du possible, le maintien des dotations aux associations à hauteur de celles versées en 2017, chose que nous ne pouvons pas confirmer aujourd'hui. Nous tiendrons compte dans ce budget de l'aide aux licences, la bourse aux permis de conduire, le maintien de la navette, des primes aux façades, de l'OPAH, où là on intervient.

Saint Eloy 2020 nous a permis de mettre en place **l'OPAH** (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur le territoire de l'ancienne interco.

65 dossiers ont été acceptés dont 45 sur SAINT ELOY, ce qui correspond déjà aux objectifs 2020 par rapport à nos prévisions.

L'opération **FISAC** (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce) : 8 dossiers déposés, 7 acceptés pour changement d'enseigne, rénovation d'intérieur, accessibilité, matériel professionnel, montant des travaux 340 000€ dont 135 000€ de subventions FISAC.

Tout ceci grâce à Saint-Eloy 2020 qui a mis à disposition un chef de projet, et un architecte, après cela l'exemple a été donné au SMAD et reconnu par les services préfectoraux lors de notre réunion du 14 décembre 2017 ».

Marie-Thérèse SIKORA ouvre le débat.

Bernard GRAND fait part de deux éléments de satisfaction :

- Les permanences avec Urbanis, la Carsat, l'Anah au sujet de l'OPAH se passent très bien avec des personnes compétentes et les gens en sont contents
- La démolition de l'ex-bâtiment Giraudot s'est faite dans de bonnes conditions et la réfection de la façade chez Chevrier apporte une amélioration cohérente dans ce secteur.

Denis KAPALA souligne que c'est très bien tout ce qui est fait, mais avec les nombreux chantiers il conviendrait d'accroitre la signalétique pendant les 2 ans de travaux : maintien du marché, stationnements, accès mairie... car il s'agit d'une période délicate pour les commerçants. Il faudrait peut-être envisager en outre des animations spécifiques du marché, notamment l'été, pendant les travaux, pourquoi pas avec des associations qui pourraient prendre des initiatives, avec une petite aide de la commune ? Peut-être faudrait-il aussi une réduction pour les non-sédentaires réguliers ?

Claude DEQUAIRE précise qu'une réunion est programmée fin mars avec les commerçants non sédentaires pour leur présenter le projet de modernisation du marché couvert et les dispositions pendant les travaux (une réunion similaire avait été organisée avec les commerçants sédentaires). Tout est fait pour que le marché et l'accès aux commerces soient maintenus pendant les différentes phases de travaux. Par contre la gestion de la relation avec les commerçants reste à la charge de l'affermeur. Enfin, les travaux du marché couvert commenceront seulement après la grosse saison.

Marie-Thérèse SIKORA confirme que tous les efforts possibles sont faits parallèlement aux travaux pour maintenir l'accès aux commerces, équipements et services. Elle remercie chacun pour son travail, élus et agents, pour bien tenir le budget en serrant la ceinture.

Alain ROBERT évoque l'incertitude sur les finances des collectivités dans les années à venir liée aux réformes dont celle de la TH et liée aux intercommunalités qui ne génèrent pas d'économie comme cela avait été annoncé, au contraire. Il faut rester réaliste dans la conduite des budgets.

Comme déjà indiqué la commission des finances aura lieu le 26 mars à 17h00.

Le vote du budget sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le jeudi 12 avril à 19h00.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, constate qu'il n'y a plus de demande d'intervention, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et clôt la séance à 19h45.